



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 20 juin 2019

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régionale d'autorité environnementale
de la région Occitanie
sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du
PLU de la commune de Nîmes (30)**

n°saisine : 2019-7313
n°MRAe : 2019AO73

Par courriel reçu par la DREAL le 20 mars 2019, la commune de Nîmes a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Nîmes (30) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 20 juin 2019 (article R104-25 du Code d'urbanisme).